

Salles-la-Source, le 22 septembre 2020



Vous êtes priés d'assister à la

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 28 septembre 2020

dans la salle de la Mairie

à 19 heures.

### ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal
- ✓ Décisions modificatives du Budget primitif 2020
- ✓ Délégué commission déchets ménagers de la Communauté de Communes : modification
- ✓ Personnel communal : création emploi adjoint technique
- ✓ Poste de transformation ENEDIS de Souyri : constitution de servitudes
- ✓ Cession et achat de terrain à Séveyrac
- ✓ Questions diverses : Informations sur l'expertise judiciaire de Gourjan (solution proposée par l'expert)



Le Maire,  
**Jean-Louis ALBERT**

L'an deux mille vingt et le 28 septembre, à 19 heures, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

**Présents :**

Emilienne MARRE, Olivier BRU, Bernard CAUSSE, Corinne PANISSIÉ, Nadine GINESTET, Adjoint

Alexis BEC-LINTILLAC, Philippe BERTOLOTTI, Jean-Paul BORÉ, Caroline CREPON-PILLONE, Sylvie DUGUÉ-BOYER, Christel LAYROL-PITORSON, Jean-Daniel LECINA, Olivia MAILLEBUAU, conseillers municipaux.

**Représentés :**

Franck ALIBERT a donné procuration à Corinne PANISSIÉ.

Karine CALMON-WITKOWSKI a donné procuration à Alexis BEC-LINTILLAC.

Laure-Julie COMMANDRÉ a donné procuration à Nadine GINESTET.

Stéphane PERRIN a donné procuration à Emilienne MARRE.

**Absente :**

Lucie ENCAUSSE

Madame Nadine GINESTET a été nommée secrétaire.

☺☺☺☺☺

Objet de la délibération n°20200928-1

**Règlement intérieur du Conseil municipal**

A la demande de trois membres du Conseil municipal, qui souhaitent avoir plus de temps pour l'étudier, Monsieur le Maire soumet au vote le retrait de l'approbation du règlement intérieur de l'ordre du jour de cette séance et son report au prochain Conseil municipal.

Avec 11 voix Pour, 4 voix Contre et 3 Abstentions, le retrait et le report du vote du règlement intérieur sont approuvés.

☺☺☺☺☺

Objet de la délibération n°20200928-2

**DM1**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la décision modificative suivante afin de rendre le budget 2020 conforme. En effet des prévisions budgétaires ont été faite au 775 ce qui n'est pas règlementaire.

775	Produits des cessions d'immobilisation	- 1 000.00 €
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	+1 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve cette DM.

☺☺☺☺☺



La création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 d'un emploi d'agent technique polyvalent dans le grade d'adjoint technique à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En effet, cet agent contractuel de droit public serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de spécificité et de la polyvalence du poste.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier de l'expérience professionnelle nécessaire et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20200928-6

### Poste de transformation de Souyri

Diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales suivantes :

- la pose d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée **BW 100 dont la SECTION DE SOUYRI est propriétaire**

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus, avec faculté de subdéléguer et à signer tout acte authentique relatif à la constitution de servitudes ENEDIS, avec faculté de subdéléguer.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20200928-7

**VENTE PARCELLE BC 708 AU PROFIT DE MME GARCIA FRANCOISE ET ACHAT  
PARCELLE BC 710  
A MME GARCIA FRANCOISE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'enquête publique en date du 18 mars 2019 relative au projet de déclassement d'une partie de domaine public, rue de la Forge à Séveyrac au profit de son aliénation par Mme GARCIA Françoise.

Il rappelle également la délibération en date du 11 avril 2019 approuvant le rapport du commissaire enquêteur, les documents d'arpentage établis par le géomètre M. LABROUE sous le n°1071M créant la parcelle cadastrée BC 708 d'une contenance de 40 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune et le n°1072H créant la parcelle cadastrée BC 710 d'une contenance de 98 m<sup>2</sup> appartenant à Mme GARCIA et l'avis des domaines en date du 2 décembre 2019.

La Commune souhaite acquérir la parcelle BC 710 d'une contenance de 98 m<sup>2</sup> appartenant à Mme GARCIA en vue d'élargir la voie communale dans cette même rue et Mme GARCIA souhaite acquérir la parcelle BC 708 d'une contenance de 40 m<sup>2</sup>.

Il précise que les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de Madame GARCIA.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, considérant l'intérêt de cette opération, accepte la vente de la parcelle cadastrée BC 708 d'une contenance de 40 m<sup>2</sup> au prix de 150 € à Mme GARCIA et l'acquisition de la parcelle BC 710 d'une contenance de 98 m<sup>2</sup> au prix de 150€ et autorise Monsieur le Maire à signer les documents et actes correspondants.

Fait et délibéré à Salles-la-Source, les jour, mois et an susdits.

👤 👤 👤 👤 👤

Questions diverses :

**Expertise judiciaire de Gourjan**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les premières conclusions de l'expert. La Commune devrait reprofiler en V la route dans la traversée de Gourjan afin d'assurer une meilleure évacuation des eaux d'écoulement dès que Monsieur Lacombe aura réalisé le parapet de protection de son canal sur le mur existant.